

# Le Courrier du Canada

## JOURNAL DES INTERETS CANADIENS.

JE CROIS, J'ESPERE ET J'AIME.

### A propos des élections.

Le théologien du *Public*, M. l'abbé A. Olivier (jadis abbé V. François, de la *Patrie*), a trouvé dans sa théologie que les catholiques n'ont pas le droit de voter pour des candidats "indépendants." Cette qualité lui semble empêcher sur le droit de César : car, dit-il, que peut signifier "indépendant," sinon "ennemi" ?

Partant de là, il demande "si c'est être dévoué à la religion et aux principes d'ordre," que de mépriser la souveraineté nationale, et de donner la main aux ennemis du pouvoir qu'elle a librement placé à la tête de la France."

Il pousse plus loin son raisonnement, et il arrive à douter de notre orthodoxie : parce que c'est une souveraine injustice "et une "souveraine ingratitude," lorsqu'on "se croit et se dit catholique, que de chercher à grouper autour d'un nom notoirement hostile" tous ceux qui n'ont pas une confiance absolue aux intentions du gouvernement.

Quant à lui, abbé A. Olivier, jadis abbé François, vrai catholique, il se fait un devoir d'attester à ce titre, que "les "vrais catholiques n'éprouvent aucune "défiance à l'égard d'un gouvernement "qui, depuis dix-huit années, etc."

Et comme une petite épigramme ne ferait nuire à un raisonnement, pas plus qu'un diamant à une épingle, il termine par ce trait aigre :

"Mais les catholiques de l'*Univers* ne sont pas des catholiques tout court ; ils sont des catholiques ultramontains. "Ce n'est pas la même chose !"

Voilà le gallicisme en l'an 1869. Le voilà dans son fond et dans sa forme, et ceux qui ne le connaissent que par ouï-dire, peuvent en juger. O Bossuet, que penserait ton grand style si...

Rassurons cependant le théologien du *Public*. Premièrement, quoique ultramontain, nous ne demandons pas aux indépendants d'être ennemis, et c'est l'excès de la flatterie et de la servilité de vouloir que ces deux mots soient synonymes. Bien plus, en imposant aux indépendants la condition de maintenir la liberté de l'Eglise, nous croyons leur imposer la condition la plus contraire aux œuvres de l'inimitié. Là où Dieu règne, Dieu garde César, et les dépendants qui permettraient au gouvernement de renverser la religion lui seraient plus funestes que les indépendants qui l'empêcheraient de commettre ce crime contre le monde et contre lui-même.

Secondement, le théologien du *Public* oublie que nous sommes aussi un peu César pour notre part de souveraineté. L'Empereur n'est pas "la souveraineté nationale," comme M. Olivier le paraît croire. Il est en droit, et sans contrôle, délégué héréditaire de cette souveraineté, pour certaines œuvres qu'elle ne pourrait pas par elle-même accomplir aisément. Nous étions chrétiens et citoyens avant que l'Empereur fût empereur, et quand nous l'avons fait empereur, nous n'avons nullement entendu abdiquer en ses mains cette double qualité, nullement voulu le faire despote, et moins encore souverain pontife.

La souveraineté nationale nous laisse donc parfaitement libres dans le choix des contrôleurs que nous sommes en droit de donner au gouvernement. Nous les choisissons tout exprès pour maintenir avec son aide, au besoin malgré lui, notre dignité de chrétiens, garantie la plus solide de nos droits et de notre dignité de citoyens.

Développons cette pensée : elle peut, en même temps, répondre au théologien du *Public*, qui ne veut pas d'indépendants, et à d'autres théologiens de même force, ceux du *Français*, qui ne veulent que des indépendants.

Jésus-Christ est venu en ce monde pour abolir l'esclavage, non-seulement l'esclavage du péché, mais l'esclavage social. En restituant l'homme à Dieu, il l'a restitué à lui-même. Hors du peuple juif, nul être humain n'appartenait à Dieu spirituellement, ne s'appartenait corporellement. Ce que Caton mourant disait de la vertu, c'était de la liberté qu'il devait le dire. La liberté n'était vraiment qu'un nom sur terre ; un petit nombre seulement possédait une petite ombre de cette liberté qui n'existait nulle part. L'esclavage existait partout, florissait partout, s'aggravait partout.

Le peuple juif soumis et dispersé, Jérusalem détruite, et César devenu l'unique grand prêtre dont il fut encore question dans le monde, c'en était fait. L'on peut définir le sophisme d'indiquer le lieu où se trouvait encore une apparence et un germe de cette chose purement idéale qu'on appelait la liberté. Sans le christianisme, l'idée en allait périr sous l'étreinte de l'orgueil absolument victorieux. La haine naturelle de l'homme pour l'homme croissait sans limites, dominait sans combat, sourde aux vaines lumières de la raison comme aux courts et fragiles mouvements de la pitié. Que devaient obtenir la raison et la pitié ? Ce n'était pas Sénèque qui vendait sa vaisselle et affranchissait ses esclaves. Plus le genre humain avait écouté de sages, plus il avait vu couler de sang et de larmes, plus la lèpre de

l'esclavage avait gagné le genre humain, plus l'esclavage avait porté de fardeaux, plus il était insulté dans son âme et dévoré dans sa chair.

Sans doute la puissance du maître particulier diminuait, mais la puissance de César, le maître général, grandissait, et tout le progrès était une certaine égalité de l'esclavage, sous la main de l'empereur, esclave lui-même du poignard. Le Christ triomphe, et l'amour avec lui ; et comme l'esclavage avait été la suprême institution du suprême péché, qui est l'orgueil, la liberté fut la suprême institution de la suprême vertu, qui est l'amour. Mais à ressusciter cette vertu, dans le cœur humain, à lui donner ces flammes puissantes, à la répandre dans le monde, il fallait le Christ, il fallait Dieu.

Or, le Christ, c'est l'Eglise. Monsieur le théologien du *Public* le croit comme nous, s'il est chrétien. Et parce que l'Eglise est le Christ, elle est l'amour ; et parce qu'elle est l'amour, elle est la liberté. Son œuvre est de répandre la liberté sur la terre, en y répandant cette lumière efficace qui abat toute hauteur qui s'élève contre Dieu. L'Eglise seule sait apprendre aux hommes deux choses, sans lesquelles il n'y a plus entre eux que les liens de l'esclavage. De ces deux choses, la première est qu'ils sont des hommes, la seconde est qu'ils ne sont que des hommes. Cela paraît simple. Rien cependant ne leur est plus difficile à apprendre, et rien encore ne leur est plus facile à oublier. Jusqu'à ce que l'Eglise l'ait dit, ils ne l'ont pas su, et partout où leur folie a pu empêcher l'Eglise de le dire, ils l'ont vite oublié. Qu'on ôte cette homme qui porte par excellence le nom de PÈRE, le nom par excellence de l'amour : il faudra peu de temps, et les hommes ne se seront plus frères ; les uns oublieront qu'ils sont des hommes, les autres cesseront d'admettre qu'ils ne sont que des hommes, et l'antique esclavage aura ressaisi son immense et saignante proie. Du même pas rapide, les superstitions antiques viendront l'aider à la dévorer.

L'esclavage n'est pas un état paisible. La vérité, dit Bossuet, est la mère de la paix. "Il faut chercher le fondement solide des Etats dans la vérité, qui est "la mère de la paix, et la vérité ne se "trouve que dans la véritable religion. "La même main qui a brisé l'esclavage a déchiré l'erreur. Ni Socrate, ni Platon, ni Cicéron n'avaient allumé le flambeau. Sous les coups de leur raison, les idoles pouvaient chanceler, la vérité n'y gagnait rien, et l'athéisme héritait des faux dieux. "Les Sages, faute de s'accorder "entre eux, nous réduisent à ignorer le "souverain Maître, puisque nous ne savons à qui rendre hommage, au soleil "ou à l'éther." Voilà le dernier mot de Cicéron. Que de fois le Sage même qui abat l'idole en emporte un débris dont il se fait un fétiche !

On a vu les libres penseurs populaires du moyen âge élever le bonc infâme de la sorcellerie sur le piédestal d'où ils avaient renversé la croix. Il ne faudrait pas chercher beaucoup pour monter du même côté, de nos jours, des pentes toutes semblables et de pareilles aberrations déjà réalisables. Ceux qui ne vont plus à la messe vont au sabbat, et un œil bien exercé n'est pas nécessaire pour voir poindre la contre-institution du vendredi saint. Si l'on croit que l'athéisme n'a pas son culte et n'aurait pas ses sacrifices, c'est que l'on veut se tromper, et l'on se trompe également lorsqu'on veut se persuader que ces extravagances ne seront pas contenues et régulées par le bâton.

En 1765, l'assemblée du clergé de France, considérant la voie que prenaient la littérature, la philosophie et la politique, crut devoir avertir le pays. L'incrédulité, disaient les prélats, favorise les fléaux qu'elle semble le plus redouter, la superstition et le despotisme ; et sa doctrine est également funeste aux Souverains et aux Nations : "Des peuples "superstitieux, des sujets indociles, des "rois tyrans, des citoyens infidèles, des "lois impuissantes, nulle crainte pour le "crime, nul espoir pour la vertu, nulle "consolation pour le malheur, des lumières faibles, incertaines et insuffisantes, "plus capables d'égarer que de conduire : voilà les fruits que l'irréligion "prépare aux hommes."

La société ne les écoute point. Elle veut entrer dans cet abîme dont on lui montrait la profondeur. Elle y entra ; et fut la Révolution. Ce que la société y a laissé, elle ne l'ignore pas ; ce qu'elle y veut laisser encore est plus facile à prévoir qu'à calculer ; ce qu'elle y a trouvé, ce n'est à coup sûr ni la fraternité, ni la liberté, ni la lumière, ni la paix. Et qui la sortira du gouffre, si l'Eglise doit y périr ?

Pour nous, sans nier le plus ou moins de bonne volonté des hommes, nous ne comptons ni sur les journaux, ni sur la tribune, ni sur l'*Union Libérale*, ni sur M. A. Olivier, ni sur M. Roulier, ni même sur l'Empereur et sur la dynastie. Nous comptons sur l'amour du Christ, notre maître éternel, et sur l'institution sociale de son amour, la Papauté. C'est l'homme du Christ qui sauvera la société chrétienne, œuvre du Christ : il la sauvera comme il l'a fondée par la liber-

té de son enseignement, qui est un enseignement de liberté et de paix, parce qu'il est un enseignement d'amour et de lumière. Et cet enseignement, lui seul le veut et le peut donner, lui seul !

Voilà pourquoi, de notre droit d'enfants du Christ et de notre droit de citoyens français, aussi certain, quoique moins immédiatement effectif que celui de César, nous voulons d'abord, autant qu'il est en nous, mettre en sûreté la liberté du Pape, l'homme du Christ et notre père par la grâce et la volonté du Christ. Cela premièrement, cela avant tout, et s'il le faut, cela uniquement ! Le reste deviendra ce qu'il pourra. Si cela devait périr ou subir une éclipse, dans la nuit où le monde entrerait, dans cette privation de paix, d'amour et de lumière, dans cette caverne du genre humain déshérité, que nous importerait le reste, et qu'aurions nous de mieux à faire que de nous en aller au plus vite avec le Christ et avec la liberté ?

LOUIS VEUILLOT.

### Catéchisme du Concile.

Nous avons sous les yeux un petit *Catéchisme du Concile* (1) imprimé à Bourges avec l'approbation de l'Ordinaire, et qui s'adresse à la fois, comme il le dit ; "aux enfants et aux grandes personnes." En effet, il était difficile de mieux résumer en moins de pages (36 pages-in-32), l'essentiel de la doctrine sur une question si considérable. L'auteur s'est très-heureusement inspiré des récents et remarquables mandements de Mgr l'Archevêque de Bourges, qui a traité successivement du Concile en général, des Conciles généraux et de leur autorité, du Pape et de son infallibilité, du Concile de Constance, et de la déclaration de 1682. Chacun de ces points est repris dans notre opuscule, où il forme l'objet d'un chapitre à part. Ce qui se rapporte à la déclaration de 1682, occupe même trois chapitres : l'un qui donne le texte de la déclaration ; un second, qui renferme des observations générales sur les quatre articles ; et le troisième, qui comprend des observations particulières sur chacun d'eux. Pour donner une idée du catéchisme, nous en reproduisons un chapitre et les conclusions. Nous ne doutons pas que ces extraits n'engagent nos lecteurs à répandre dans le peuple ce petit livre, qui est, avant tout, une œuvre de propagande catholique. — (*Univers*.)

### CHAPITRE III

DU PAPE ET DE SON INFALLIBILITÉ.

Qu'est-ce que le Pape ?

Le Pape est le Chef de l'Eglise, le successeur de saint Pierre, le vrai Vicaire de Jésus-Christ sur la terre, Pontife suprême, Pasteur des pasteurs, Père du peuple chrétien, il a reçu du Sauveur des hommes la mission de paître les agneaux et les brebis, c'est-à-dire le troupeau tout entier. Aussi exerce-t-il sur l'Eglise universelle une primauté d'honneur et de juridiction qui résulte de l'institution divine.

Est-il certain que le Pape possède cette primauté d'honneur et de juridiction ?

Oui, la chose est certaine, et même elle est de foi. Car le Concile général de Florence a donné la définition suivante : "Nous définissons que le Saint-Siège "apostolique et le pontife romain est le "successeur du bienheureux Pierre et "vrai Vicaire de Jésus-Christ, le Chef "de toute l'Eglise, le Père et le docteur "de tous les chrétiens, et qu'il a reçu de "Notre-Seigneur Jésus-Christ, dans la "personne de Pierre, le plein pouvoir de paître, de régir et de gouverner "l'Eglise universelle."

Le Pape est-il infallible ?

Oui, le Pape est infallible dans les matières qui touchent à la foi, quand il parle comme Chef de l'Eglise. C'est la doctrine de l'Eglise romaine, mère et maîtresse de toutes les autres Eglises. Or, la foi romaine, dit-il, a toujours été la foi de l'Eglise.

Pourquoi dites-vous : Dans les matières qui touchent à la foi ?

Parce que, dans les autres matières, le Pape pourrait à la rigueur se tromper, le privilège de l'infaillibilité ne lui ayant été accordé que dans l'ordre des choses de la foi.

Pourquoi dites-vous : Quand il parle comme Chef de l'Eglise ?

Parce que, absolument parlant, le Pape, comme Docteur privé, pourrait se tromper, les promesses de l'infaillibilité ne lui ayant été faites qu'à raison de sa qualité de Chef de l'Eglise.

En quoi donc consiste précisément ce privilège de l'infaillibilité ?

Ce privilège consiste en ce que le Pape, parlant *ex Cathedra*, c'est-à-dire comme Chef de l'Eglise, comme Docteur

(1) A Paris, chez Lecoffre fils et Cie., 90, rue Bonaparte. — Chez Poussielgue frères, 27, rue Cassette. A Lyon, chez P. N. Josseland, 3, place Bellecour. A Lille, chez L. Quarré, 64, Grand'place.  
1 exemplaire, 0 fr. 20 ; 20 exemplaires, 1 fr. 80 ; 100 exemplaires, 15 francs ; 1,000 exemplaires, 120 francs.

universel, ne peut pas enseigner l'erreur en matière de foi.

A quels signes peut-on reconnaître que le Pape parle *ex Cathedra* ?

Le Pape Grégoire XVI, dans un édit antérieur à son exaltation et dont il a approuvé plus tard, étant Souverain Pontife, plusieurs éditions, indique les signes suivants :

1<sup>o</sup> Le point défini par le Pape doit appartenir à la foi ; 2<sup>o</sup> le Pape doit faire connaître sa décision à toute l'Eglise par un acte direct ; 3<sup>o</sup> les termes dont il se sert doivent montrer nettement qu'il entend prescrire l'acte de foi sur la vérité définie — ce qui a toujours lieu lorsqu'il qualifie d'hérétique l'opinion contraire, et formule l'anathème contre ceux qui la soutiendraient dans la suite.

Quand ces conditions se rencontrent, il est certain que l'acte doctrinal émané du Souverain Pontife est une définition *ex Cathedra* qui commande la foi.

L'infaillibilité du Pape est-elle un article de foi ?

Non, l'infaillibilité du Pape n'est pas un article de foi, car il n'y a en jusqu'ici aucune définition dogmatique à ce sujet mais c'est une vérité qui est si clairement fondée sur la sainte Ecriture et sur la tradition, qu'on pourrait difficilement excuser de témérité ceux qui enseigneraient aujourd'hui le sentiment contraire.

Sur quelles paroles de l'Ecriture est fondée cette infallibilité ?

Sur les paroles mêmes de Notre Seigneur Jésus-Christ.

Le Sauveur des hommes a dit à saint Pierre et, dans sa personne, à tous ses successeurs : Tu es Pierre, et sur cette pierre je bâtirai mon Eglise, et les portes de l'enfer ne prévaudront pas contre elle. — Or, si le Pape tombait dans l'erreur, les portes de l'enfer prévaudraient contre l'Eglise.

Notre Seigneur a dit encore : Pierre, tu confirmeras tes frères dans la foi. Or, si Pierre tombait dans l'erreur, il ne pourrait plus confirmer ses frères dans la foi.

Notre Seigneur a dit enfin : Pierre, j'ai prié pour toi, afin que ta foi ne défaille jamais. Or, si Pierre tombait dans l'erreur, c'est-à-dire si sa foi venait à défaillir, Notre Seigneur aurait vainement prié pour lui. Sa prière eût été inefficace : ce qui n'est pas admissible.

Ne faut-il pas distinguer, avec certains auteurs, entre le Saint-Siège apostolique et le Pape ?

Non, cette distinction est une pure subtilité. Le Pape et le Saint Siège sont inséparables. De que le Pape enseigne, c'est le Saint-Siège qui l'enseigne et le Saint-Siège ne peut pas enseigner autrement que par le Pape.

Ne peut-on pas du moins interpréter les paroles de Notre Seigneur en ce sens, que le Saint-Siège est indéfectible dans la foi et qu'une erreur ne pourra jamais s'y maintenir longtemps ?

Non, ce serait restreindre et par conséquent dénaturer le sens des paroles de Notre Seigneur. La promesse divine ne serait plus efficace si, à un instant quelconque, il y avait la défaillance dans la foi de Pierre. ... Pour qu'il y ait défaillance, il n'est pas nécessaire que l'erreur se prolonge : un instant suffit.

Par suite, admettre l'erreur, même pour un seul instant, dans le Pape, c'est refuser à la parole divine sa toute puissante efficacité ; et de plus, en raison de l'union indissoluble du Pape et du Saint-Siège, c'est refuser au Saint-Siège lui-même cette indéfectibilité qu'on prétend lui accorder.

La tradition est-elle également favorable à l'infaillibilité du Pape ?

Oui la tradition n'est pas moins favorable que l'Ecriture Sainte à l'infaillibilité du Pape. Les Pères, les Conciles sont pleins de passages où l'infaillibilité est supposée ou affirmée. A toutes les époques, les catholiques et les hérétiques eux-mêmes se sont adressés au Pape pour lui soumettre les questions de doctrine. Beaucoup de points de foi n'ont été réglés que par des définitions pontificales ; ce qui n'aurait pas eu lieu si la croyance à l'infaillibilité du Souverain Pontife n'eût pas été générale.

Ce n'est que vers le quinzième siècle, à l'occasion du grand schisme d'occident, que le sentiment contraire a commencé à se produire : il s'est formulé principalement dans le Concile de Constance, où, sous l'empire des plus tristes circonstances, fut agitée la grande question de la supériorité respective du Pape et du Concile.

### CHAPITRE VIII

CONCLUSIONS.

Quelles sont les conclusions à tirer de tout ce qui précède ?

Les conclusions à tirer de tout ce qui précède sont au nombre de cinq. La première, c'est que le Concile général, en matière de loi et de discipline, a une autorité souveraine dans l'Eglise. Mais il n'a cette autorité qu'à la condition de rester uni au Pape ; sans quoi il ne serait plus œcuménique.

La seconde, c'est que le Pape est infallible, dans les manières qui touchent

à la foi, quand il prononce comme chef de l'Eglise, c'est-à-dire *ex Cathedra*.

La troisième, c'est que le Pape est supérieur aux Conciles, même généraux, puisqu'il a le droit de les convoquer, de les présider, de les transférer, de les dissoudre, et d'en approuver les décrets.

La quatrième, c'est que le Concile de Constance n'a représenté l'Eglise universelle que dans ses dernières sessions, et que, par suite, il est impossible de regarder comme œcuméniques les sessions iv et ve, dont les décrets, du reste, n'ont jamais reçu l'approbation du Saint-Siège.

La cinquième, c'est que la déclaration de 1682, a été condamnée par le Pape ; qu'elle a donné lieu, même en France, à de nombreuses protestations ; que l'édit du roi à ce sujet a dû être retiré, et que tous les signataires des quatre articles ont dû écrire au Pape, avant de recevoir leurs bulles, une lettre de rétractation.

En définitive, en toutes choses, il faut être avec le Pape : car, "là où est Pierre, là est l'Eglise : UNI PETRUS, UNI ECCLESIA." (S. Ambr.)

### STATISTIQUES.

Comtés de Québec, Montmorency, Portneuf et de la Rivière St. Laurent.	Comtés de la Rivière St. Laurent.	Isle aux Comtes.	Pédie Rivière St. Pierre, St. Xavier.	Comté de St. Jean.	Comté de St. Charles.	Comté de St. Louis.	Comté de St. Pierre.	Comté de St. Jean.	Comté de St. Charles.	Comté de St. Louis.	Comté de St. Pierre.	Total
11	31	4	11	13	15	16	17	18	19	20	21	22
12	32	5	12	14	16	17	18	19	20	21	22	23
13	33	6	13	15	17	18	19	20	21	22	23	24
14	34	7	14	16	18	19	20	21	22	23	24	25
15	35	8	15	17	19	20	21	22	23	24	25	26
16	36	9	16	18	20	21	22	23	24	25	26	27
17	37	10	17	19	21	22	23	24	25	26	27	28
18	38	11	18	20	22	23	24	25	26	27	28	29
19	39	12	19	21	23	24	25	26	27	28	29	30
20	40	13	20	22	24	25	26	27	28	29	30	31
21	41	14	21	23	25	26	27	28	29	30	31	32
22	42	15	22	24	26	27	28	29	30	31	32	33
23	43	16	23	25	27	28	29	30	31	32	33	34
24	44	17	24	26	28	29	30	31	32	33	34	35
25	45	18	25	27	29	30	31	32	33	34	35	36
26	46	19	26	28	30	31	32	33	34	35	36	37
27	47	20	27	29	31	32	33	34	35	36	37	38
28	48	21	28	30	32	33	34	35	36	37	38	39
29	49	22	29	31	33	34	35	36	37	38	39	40
30	50	23	30	32	34	35	36	37	38	39	40	41
31	51	24	31	33	35	36	37	38	39	40	41	42
32	52	25	32	34	36	37	38	39	40	41	42	43
33	53	26	33	35	37	38	39	40	41	42	43	44
34	54	27	34	36	38	39	40	41	42	43	44	45
35	55	28	35	37	39	40	41	42	43	44	45	46
36	56	29	36	38	40	41	42	43	44	45	46	47
37	57	30	37	39	41	42	43	44	45	46	47	48
38	58	31	38	40	42	43	44	45	46	47	48	49
39	59	32	39	41	43	44	45	46	47	48	49	50
40	60	33	40	42	44	45	46	47	48	49	50	51
41	61	34	41	43	45	46	47	48	49	50	51	52
42	62	35	42	44	46	47	48	49	50	51	52	53
43	63	36	43	45	47	48	49	50	51	52	53	54
44	64	37	44	46	48	49	50	51	52	53	54	55
45	65	38	45	47	49	50	51	52				

comme venant de l'institution dans lesquelles on le menaçoit de trépas s'il ne déléguait du pays ; elles étaient entrelardées de français et anglais incorrects pour démontrer l'ignorance des professeurs ou des élèves qu'ils instruisaient.

Malheureusement pour ses projets il y avait un sourd muet nommé Nelson Talbot qui vécut avec lui durant tout le temps de ce manège, il affirme qu'il est prêt à jurer que Widd est le véritable auteur des lettres dont le Witness s'est scandalisé et montre que tous les autres énoncés sont de même fabrication.

La réponse de Talbot a paru dans le True Witness qui a rudement secoué son homonyme à un son pour le dédit d'une marchandise aussi falsifiée.

Le Witness et Widd ont été depuis d'un mutisme désespérant. Nous n'attachons pas grande importance à ce journal et à l'individu qui lui a servi de plastron ; mais ces imputations ont été rendues publiques, elles ont été colportées par le Globe et plusieurs journaux américains et il n'est que juste que des calomniateurs soient connus et que le public apprenne une fois de plus à se mettre en garde contre le Witness toujours pressé à leur donner hospitalité.

Les institutions qui jettent du relief sur notre religion comme sur notre nationalité doivent nous être particulièrement chères et on ne doit pas permettre qu'on les attaque injustement sans qu'elles nous trouvent sur la brèche pour les défendre.

SOMMAIRE DE LA PREMIERE PAGE. A propos des Election. Catéchisme du Concile, Statistiques : nombre et origine des familles des paroisses du comté de Chicoutimi (1869). Institution des Sourds-Muets.

CANADA: QUEBEC, 31 MAI 1869.

La chambre d'assemblée néo-écossaise a dans son sein cinq ou six députés tapageurs qui ne peuvent pas se faire à l'idée que la Nouvelle-Ecosse reste dans la confédération, et qui veulent à tout prix perpétuer le trouble et le mécontentement dans le but assez ostensible d'amener l'annexion aux Etats-Unis.

Le héros de la dernière démonstration anti-fédérale et annexionniste est le député de Pictou, M. le Dr. Murray.

A la séance de jeudi, M. Murray a présenté à la chambre une pétition déclarant que la Nouvelle-Ecosse ne voulait pas de la confédération et demandant qu'une déléguation fut envoyée à Washington pour poser les bases de l'annexion de la province aux Etats-Unis.

Le gouvernement a mal accueilli la pétition et il a gagné, par cette attitude, un bon point qui s'il n'efface pas toutes les fautes qu'il a commises, au moins les atténue.

Après un débat assez vif, le député de Pictou, convaincu qu'il n'aurait pas même un succès d'estime, a retiré sa pétition.

Le même jour, le conseil législatif a adopté sur une division de 11 contre 9, et malgré l'opposition du gouvernement, un projet de loi pour voyager à la nomination de juges additionnels sur le banc de la cour suprême.

On sait que les nominations de cette catégorie ne sont pas dans les attributions des gouvernements locaux, et le conseil législatif néo-écossais s'est mis, en adoptant cette mesure, en hostilité ouverte avec le gouvernement fédéral.

La dépêche qui nous transmet ce fait ajoute que le gouvernement tentera un dernier effort pour faire rejeter le projet de loi, par le conseil législatif, à sa troisième lecture, mais que, dans tous les cas, la mesure sera rejetée par la chambre d'assemblée.

Le territoire du Nord-Ouest.

Un dénouement passablement inattendu.

Vendredi, après une séance de neuf heures et un débat rien moins qu'accentué, les résolutions ministérielles sanctionnant l'acquisition du territoire du Nord-Ouest ont été adoptées, en comité général, sur une division de 121 voix contre 15.

Les principaux orateurs qui ont pris part au débat sont Sir E. Cartier, les honorables MM. McDougall, Holton, Anglin, Galt, et MM. McKenzie, Grant et Levisconte.

Le vote a eu lieu sur un amendement de M. Levisconte, député néo-écossais, déclarant qu'il n'était pas expédient de faire l'acquisition du territoire du Nord-Ouest.

Le chef de l'opposition, M. McKenzie,

et deux de ses lieutenants, MM. Holton et Anglin ont voté avec le gouvernement.

La question des banques.

Le cabinet a pris vendredi la Chambre par surprise en annonçant, par la voix de Sir J. A. McDonald, sa détermination de presser l'adoption des résolutions de M. Rose relativement aux banques. Le public et en particulier les intéressés étaient sous l'impression que le gouvernement avait ajourné, sinon indéfiniment du moins à la prochaine session, la solution de cette très importante affaire et ils n'apprendront pas sans étonnement qu'il entend mener à toute vapeur cette législation qui peut avoir de si graves conséquences.

M. Holton a donné, immédiatement après la déclaration de Sir J. A. McDonald, avis de la motion suivante :

"Que des changements aussi radicaux dans un système de banques établi depuis si longtemps ne doivent pas être effectués sans mûre délibération dans le Parlement et sans offrir au pays l'avantage d'une pleine considération ; et attendu que l'on n'a pas l'intention de donner effet à la mesure avant 1870, en conséquence il est expédient de la renvoyer à la prochaine session."

C'est demain que les résolutions doivent être discutées. On peut s'attendre à un débat animé et à un vote serré.

Le Leader de Toronto, feuille ultraministérielle, dit en toutes lettres que le gouvernement a grandement tort de trancher avec autant de précipitation une question de cette importance.

Au commencement de la séance de vendredi, dans les Communes, M. McKenzie a demandé carrément à M. Howe les raisons pour lesquelles il avait accepté un portefeuille dans un cabinet qu'il combattait à la dernière session.

M. Howe n'a pas voulu refuser à M. McKenzie la satisfaction qu'il demandait et, dans un long discours, il a justifié l'attitude qu'il a prise et mis ses censeurs à quia.

M. le docteur Tupper, l'ancien antagoniste de M. Howe, est intervenu dans le débat tout exprès pour féliciter M. Howe d'avoir courageusement rompu avec les agitateurs néo-écossais dont il était naguères le chef.

On sait déjà qu'aux termes d'un projet de loi ministériel présenté par Sir John A. Macdonald aux Communes, les impressions du gouvernement seront dorénavant offertes à la concurrence pour la période de cinq ans et surveillées par un employé public nommé à cette fin.

Cette mesure, qui aura incontestablement pour effet de diminuer considérablement le bilan annuel des impressions du gouvernement, a été très bien accueillie par la Chambre. La Chambre et le pays accueilleront avec la même satisfaction la nouvelle que M. Georges Desbarats a été nommé au poste d'imprimeur de la Reine, ou, si l'on veut, au poste de surveillant des impressions.

Un vote a été pris dans les Communes, mercredi dernier, sur un projet de loi autorisant un certain Horace Stephenson, d'Ontario, à divorcer sa femme. Nous constatons avec plaisir que tous les députés protestants qui représentent, dans la province de Québec, des comtés dont la population est en majorité catholique, ont mis de côté, pour la circonstance, les traditions sociales protestantes et voté avec les catholiques. Un nombre de ces députés protestants qui ont rendu cet hommage aux principes sociaux et religieux de leurs électeurs, se trouvent MM. Joly, Holton et Irvine.

Le projet de loi a subi sa seconde lecture sur une division de 63 contre 53.

Procession du Très-Saint Sacrement.

Un temps splendide a favorisé hier la célébration de la fête par excellence des catholiques. La procession solennelle du Très-Saint Sacrement a eu lieu en même temps à la Haute-Ville, à St. Roch et à St. Sauveur avec d'éclatantes démonstrations d'amour et de respect de la part de la foule immense des fidèles, accourue pour affirmer hautement sa croyance à la Présence Réelle. Partout, les catholiques avaient rivalisé de zèle pour l'ornementation des rues sur le parcours de la procession.

A St. Sauveur, on avait érigé deux reposoirs et deux arcs de triomphe remarquables.

A St. Roch, il y avait aussi deux beaux reposoirs, l'un près de l'Ecole des Frères, et l'autre chez M. Ronleau, rue de la Reine ; sans compter quatre arcs de triomphe. Les rues St. Joseph, de la Couronne, Sainte Marguerite, Grant et de la Reine qu'a suivies la procession étaient très bien pavoi-

sées. Nous avons déjà mentionné l'itinéraire observé à la Haute-Ville, ajoutons que là aussi comme ailleurs l'ornementation des rues témoignait de la foi et du zèle des catholiques. Les arcs de triomphe érigés en face des résidences de l'hon. M. Chauveau, rue Ste. Anne et de M. Hamel sur l'Esplanade faisaient le plus bel effet.

La procession a eu lieu à l'issue de la messe. A la Haute-Ville, la Sainte Hostie a été portée en triomphe par Sa Grandeur Mgr. l'Archevêque. Tout s'est passé dans l'ordre le plus parfait et le plus édifiant. Un incident digne de remarque, c'est que juste au moment où le Très-Saint Sacrement passait en face de la cathédrale anglicane, les cloches de cette église ont fait entendre leur plus joyeux carillon, joignant ainsi leur puissante voix aux chants d'allégresse qui retentissaient dans la procession. On eut dit qu'elles voulaient saluer à leur manière le passage de notre Dieu.

Chemin St. Urbain.

On nous écrit du Saguenay que le bac de la rivière Malbaie a été emporté par les grosses eaux du printemps. A chaque voyage, le postillon se trouve dans la pénible nécessité de se faire un petit radeau pour traverser la rivière.

Tout dernièrement un de ces radeaux s'est brisé et le postillon a failli périr : il paraît que pour sauver sa vie il a été obligé de sacrifier le sac de la malle.

Tout le monde comprend que de tels accidents sont très-préjudiciables aux colons du Saguenay qui, dans le temps des affaires, surtout le printemps et l'automne, envoient ou reçoivent des sommes d'argent.

Le gouvernement devrait, ce nous semble, dans des cas d'urgence comme celui dont nous parlons, faire réparer de suite les dommages occasionnés par la crue des eaux ou par d'autres accidents.

Il est certainement très-regrettable que les chemins Kinouami et Saint-Urbain, si nécessaires à la prospérité du Saguenay, ne soient pas encore terminés.

Il aurait été traité de fou celui qui aurait dit à M. le curé Hébert, en 1849, alors qu'il commençait avec tant de courage les premiers défrichements dans le canton Labarre, sur les rives de la rivière des Aulnais, que vingt ans plus tard, c'est-à-dire, en 1869, il n'y aurait pas encore de communication facile de la Grande Baie à Hébertville.

Ce qu'on n'aurait pas voulu croire, en 1849, il faut bien le reconnaître en 1869.

Nous espérons que le gouvernement terminera cette année les chemins Saint Urbain et Kinouami.

Les banques.

III

Nous sommes arrivés aux banques modernes d'Angleterre et d'Ecosse.

La banque de Londres, ou la banque d'Angleterre, fondée en 1694, est la première qui ait, comme nous l'avons dit plus haut, sinon possédé, au moins exercé avec suite le droit d'émettre des billets de circulation, au porteur ou à vue, et de faire des avances au commerce sous la forme de prêts et d'escomptes.

C'est ici qu'apparaissent les banques de circulation. Leurs grandes dates en Europe ce sont les crises de toutes espèces, dont elles ne sont pas, à la vérité, la cause immédiate, mais qu'elles ont difficilement pu prévoir, prévenir ou arrêter. Aussi, il est facile de voir, qu'à bien des égards, la fondation de la banque d'Angleterre, fut comme celles de Venise et de Gènes, un expédient financier, destiné à combler le vide du trésor public.

Ce qui a soutenu jusqu'ici les banques de circulation, ce qui les a empêchées de disparaître à chaque crise, ce n'est pas leur encaisse métallique ; toujours accrue, cette encaisse s'est toujours trouvée insuffisante. Ces établissements ont chaque fois rencontré leur salut dans le fait qui les domine et les fait vivre, dans la circulation des billets, acceptés plus ou moins volontairement par le public.

Et c'est ce qui prouve avec vérité, que ce qui fait la valeur d'un instrument circulatoire, c'est, avant tout, l'acceptation.

Nous en avons eu des exemples parmi nous. La Banque du Haut-Canada possédait un grand capital, ayant une immense circulation, recevant des dépôts considérables et du gouvernement et du public, jouissant continuellement d'une encaisse métallique bien alimentée, possédant pendant de longues années la confiance publique—Elle rencontre des pertes, le gouvernement vient à son secours ; elle se trouve embarrassée, le gouvernement lui procure les moyens de rétablir la confiance, en faisant un changement radical et en choisissant lui-

même son Caissier, qu'il va chercher parmi les hommes pratiques les plus distingués—Rien n'est épargné sous le rapport du salaire qui est extraordinaire ; malgré toutes ces faveurs et tous ces avantages, la confiance est bientôt ébranlée.

Un changement de ministère vient saper les bases de l'établissement dans un temps inattendu ; les dépôts du gouvernement se transportent dans une autre institution financière. Cette dernière est revêtu de pouvoirs puissants qui lui donnent l'avantage sur toutes les autres institutions financières, tout en facilitant les transactions monétaires du gouvernement. Cette nouvelle banque du gouvernement, n'ayant plus de circulation à protéger, devient parfaitement indépendante et profite de tout.

Ce changement attire l'attention du public, et malgré la bonne volonté et les bonnes dispositions du nouveau gouvernement, la confiance est ébranlée et le public ne croit plus à l'encaisse métallique ni aux débentures du gouvernement ; on demande les dépôts plus vite que peuvent se faire les rentrées des valeurs du porte-feuille, et la banque est forcée de suspendre ses paiements en espèces.

Il serait peut-être inutile de parler de banques de circulation en ce qui regarde l'Europe. Là, elles n'ont jamais été nombreuses, surtout en France ; et elles y ont presque toujours été soumises au contrôle administratif ; aujourd'hui elles sont toutes absorbées par la Banque d'Angleterre et la Banque de France.

Mais en Canada, les considérations qui se rattachent à ces établissements ne sont pas d'un médiocre intérêt pratique.

Par l'émission des billets payables à vue et au porteur, la banque de circulation emprunte une somme exprimée par ses billets, de celui qui veut les accepter pour s'en servir comme de la monnaie. Cette émission constitue donc un profit pour la banque par un dépôt payable à demande. Ce dépôt payable à demande demeure ainsi profitable tant que le capitaliste n'a pas besoin de son argent, et tant qu'il a confiance en son banquier. Si cette confiance continue favorable, le capitaliste n'aura pas besoin de changer son dépôt représenté par le billet de la banque, puisqu'il peut acheter et payer partout avec ces billets sans avoir besoin de les changer contre monnaie, excepté dans deux ou trois cas peut-être ; par exemple : s'il veut obtenir de la monnaie d'une valeur inférieure à celle du plus petit des billets, ou pour faire des achats ou des paiements à l'étranger, ou encore pour transformer la monnaie métallique en bijoux etc.

Autrement il ne peut être amené à faire ce changement que par défaut de confiance dans l'institution. Mais il faut aussi que le défaut de confiance existe ailleurs que chez le porteur, car tant que le billet circule bien, personne n'a intérêt à le changer, à moins que ce soit pour le plaisir d'avoir dans son coffre, comme cela arrive dans les temps de crise, quelques pièces d'or ou d'argent.

Ainsi comprenons bien ceci : Les émissions de billets à vue et au porteur qui fournissent à la banque le dépôt le plus variable en apparence, et le plus incertain, lui donnent en réalité le dépôt le plus certain et le plus invariable. Les mouvements d'entrée et de sortie des capitaux représentés par les billets dans les banques bien accreditées s'opèrent en sens inverse du mouvement des dépôts particuliers, de manière à fournir une sorte de compensateur.

Par exemple : Si l'activité des affaires demande la sortie des dépôts, que deviennent les billets ? Ils demeurent en circulation. Si les affaires sont mauvaises ou languissantes ; qu'arrive-t-il ? Les dépôts rentrent et la circulation diminue. Une demande considérable d'espèces pour l'exportation peut seule faire à la fois sortir les dépôts et rentrer les billets.

Mais différentes causes peuvent amener un dérangement complet dans le mécanisme des banques de circulation ; nous le verrons plus tard.

Le banquier qui, par ses billets, fait des avances à l'agriculteur, au manufacturier ou au négociant, stimule autant les puissances productives du pays et fournit autant d'occupation aux ouvriers que s'il avait créé, au moyen de la pierre philosophale, une somme d'or égale au montant habituel de ses billets en circulation. C'est là le côté de notre système de banque qui a été le plus souvent attaqué. Les gouvernements ont souvent désiré de s'en emparer, soit pour en interdire absolument l'usage, soit pour en faire leur propre profit, en réservant le droit d'émettre les billets, tantôt à eux-mêmes, tantôt aux banques elles-mêmes, moyennant certaines conditions onéreuses. Quoique l'émission des billets de circulation ne soit pour les banquiers qu'une manière de faire usage de leur crédit, exactement sem-

blable quant au fond à celle qu'emploient les simples commerçants quand ils émettent des lettres de change ou des billets à ordre, les gouvernements y ont vu un moyen expéditif et commode pour attirer vers eux les capitaux du public et les faire servir à combler le vide de leurs trésors. Au lieu de laisser les banques accomplir en paix leur mission commerciale, ils ont voulu en faire des ressorts financiers, destinés à suppléer aux ressources épuisées de l'impôt. Et grâce aux privilèges exclusifs accordés à celles de ces institutions qu'ils ont voulu favoriser, ils en ont fait quelquefois des ressorts financiers d'une grande puissance ; mais ça n'a été qu'en leur faisant perdre quelques unes de leurs plus bienfaitantes attributions.

Notre système a été appelé un système de crédit fictif, une bouffée de vent, une fumée. Appelez-le comme il vous plaira, nous ne nous querellerons pas sur les mots ; mais quelque nom que vous lui donniez, c'est un instrument puissant de productions. Si c'est un système de fiction, ses résultats ne sont pas fictifs, car ils permettent de nourrir, de vêtir et d'occuper une nombreuse population. Si c'est un soufflé de vent, ce vent est assez fort pour porter vers des marchés éloignés les produits de notre sol, et apporter sur nos côtes les produits de tous les climats. Si c'est une fumée, elle est l'égal de la vapeur qui met en mouvement tant de puissantes machines pour ajouter à la grandeur des nations et à leur richesse.

Notre conseil municipal maintient la réputation qu'il s'est faite et il n'y a déjà plus d'extravagance à présumer que le jour n'est pas éloigné où les poings seront substitués aux arguments dans les débats. La séance de vendredi a été marquée par pas moins de deux ou trois scènes de clubs ; on ne s'est pas tout à fait pris à la gorge mais pour peu qu'il y ait progrès on y arrivera et bientôt encore.

Lord Monck, ci-devant gouverneur du Canada, est un des trois commissaires nommés par le Reine pour voir à l'exécution de l'acte impérial décrétant le démembrement de l'Eglise établie d'Irlande.

Le salaire des commissaires est de deux mille louis sterling.

Immigrants.

L'hon. Secrétaire d'Etat doit présenter aujourd'hui une série de résolutions relativement aux immigrants. Nous publierons ces résolutions sur notre prochain numéro.

On nous prie d'annoncer que la répétition de la soirée littéraire et Musicale donnée en mars dernier sous le patronage de l'Institut St. Patrice par les élèves de l'Académie Commerciale des Frères de la Doctrine Chrétienne, aura lieu à 8 heures, mardi soir à la salle de l'Institut Catholique.

Nécrologie.

Les journaux de Montréal nous apprennent la nouvelle de la mort de M. le Dr. M. F. Valois, ancien représentant du peuple.

BULLETIN RELIGIEUX.

VISITE PASTORALE.

Mgr. l'archevêque part cette après-midi pour sa visite pastorale annuelle. Sa Grandeur sera accompagnée de M. le grand-vicaire Mailloux, de M. l'abbé A. Gauvreau et M. Collet son secrétaire.

Voici l'itinéraire de la visite de Sa Grandeur :

Table listing names and dates of visits: 1.-S. Henri... le 1, 2 et 3 Juin. 2.-S. Anselme... " 3, 4 " 5 " 3.-S. Claire... " 5, 6 " 7 " 4.-S. Lazare... " 7, 8 " 5.-N. D. de Buckland... " 8, 9 " 6.-S. Paul du Buton... " 9, 10 " 7.-S. Cajetan d'Armagh... " 10, 11 " 8.-S. Raphael... " 11, 12 " 13 " 9.-S. Gervais... " 13, 14 " 15 " 10.-S. Charles... " 15, 16 " 11.-Benamont... " 16, 17 " 12.-S. Michel... " 17, 18 " 13.-S. Valier... " 18, 19 " 14.-Berthier... " 19, 20 " 15.-S. François, Riv. du Sud... " 20, 21 " 16.-S. Pierre... " 21, 22 " 17.-S. Thomas... " 22, 23 " 24 " 18.-Cap S. Ignace... " 24, 25 " 26 " 19.-Jébel... " 26, 27 " 28 " 20.-S. Cyrille... " 28, 29 " 21.-S. Aubert... " 28, 30 " 22.-S. Jean Port Joli... " 30 juin 1<sup>er</sup> juillet 23.-S. Roch des Aulnais... " 2, 3 " 4 " 24.-St. Louise... " 4, 5 " 25.-St. Anne... " 5, 6 " 7 " 26.-St. Onésime... " 7, 8 " 27.-Rivière Ouelle... " 8, 9 " 28.-S. Pacôme... " 9, 10 " 29.-Mont-Carmel... " 10, 11 " 30.-S. Denis... " 11, 12 " 31.-Kamouraska... " 12, 13 " 14 " 32.-S. Paschal... " 14, 15 " 16 " 33.-St. Hélène... " 16, 17 " 34.-S. Alexandre... " 17, 18 " 35.-S. André... " 18, 19 " 36.-N. D. du Portage... " 19, 20 " 37.-S. Antonin... " 20, 21 " 38.-Riv. du Loup... " 21, 22 " 39.-Ile aux Grues... " " " "

Nous lisons dans le Canada d'Ottawa : Samedi, 22 mai, à l'ordination qui a eu lieu dans l'église paroissiale de St. Joseph. Mgr.

Guignes, évêque d'Ottawa a promu aux différents ordres ceux dont les noms suivent :

- 10. A la prêtrise : James MacKernan Oblat de Marie Immaculée, du Diocèse de Dublin ; 20. Au diaconat : Robert Barrett O. M. I., du Diocèse de Dublin, et Aloysius Gladu O. M. I., du Diocèse de St. Hyacinthe ; 30. Au sous diaconat : Fabien Tower, du Diocèse de Montréal, pour être agrégé au Diocèse d'Ottawa ; Jacob Guay, du Diocèse de Québec, aussi agrégé à celui d'Ottawa ; Daniel O'Riordan, O. M. I., du Diocèse de Cork, en Irlande. 40. Aux ordres moindres : Zoticque Durocher, O. M. I., du Diocèse de Montréal ; Alphonsus Duhaime, O. M. I., du Diocèse de St. Hyacinthe ; Georges Marion, O. M. I., du même Diocèse ; Phidime Lecomte, O. M. I., aussi du Diocèse de St. Hyacinthe. 50. A la tonsure : Guillaume Sheehy, du Diocèse de Québec ; Déodat Foley, du Diocèse de Kingston et Patrick Meehan, du Diocèse d'Ottawa.

Nous lisons dans le Journal des Trois-Rivières de vendredi :

Sa Grandeur, Monseigneur l'Administrateur est parti, mercredi dernier, accompagné des Révé. Mess. Prince et Masson, pour commencer sa visite pastorale du diocèse. Un bon nombre de citoyens de cette ville s'étaient rendus sur le quai de la compagnie du Richelieu pour saluer son départ. M. le capitaine Duval, avec la courtoisie qui le distingue, a bien voulu faire remonter le Trois-Rivières, dans la rivière Nicolet jusqu'au village, où une foule des plus nombreuses attendait Sa Grandeur. Les citoyens de Nicolet avaient préparé une belle démonstration à Mgr. d'Antliedon. Ils avaient orné le chemin de nombreuses balises, mais le mauvais temps qu'il faisait ne leur a pas permis de donner tout l'éclat qu'ils désiraient à cette réception. Sa Grandeur n'en a pas été moins sensible à toutes ces marques d'estime et d'attachement.

Nous lisons dans le Courrier de St. Hyacinthe :

Mgr. l'Evêque de Germanicopolis a présidé jeudi à la cérémonie de la première communion des élèves pensionnaires et externes du couvent de la Présentation de cette ville. Sa Grandeur a ensuite administré le Sacrement de Confirmation aux mêmes enfants qui étaient au nombre de vingt. Mgr. l'Evêque de St. Hyacinthe a laissé jeudi 2 h. sa ville épiscopale pour se rendre à la Présentation où Sa Grandeur commença le même jour les exercices de sa visite épiscopale.

NOUVELLES D'EUROPE.

(Par le telegraphe Transatlantique.) Londres, 28 mai.

Les pluies ont été très abondantes ces jours derniers en Angleterre. Les tories préparent des assemblées publiques par tout le pays, dans le but de protester contre l'abolition de l'Eglise d'Irlande.

Dans la Chambre des Communes ce soir, M. Gladstone a dit que le gouvernement se proposait non pas d'abolir le système actuel de l'éducation nationale en Irlande, mais bien de le modifier.

Paris, 28 mai.

Les journaux officiels de l'Empire contiennent la nouvelle du retrait des troupes françaises de Rome.

FAITS DIVERS.

ECOLE MILITAIRE.—Vendredi dernier, M. Arthur Chamberlan, enseigne de la compagnie volontaire formée l'hiver dernier à Ste. Cécile du Bic, a passé un excellent examen devant le Colonel Harne et a reçu un certificat de seconde classe.

M. C. J. Ardouin, employé de l'Assemblée Législative vient de terminer un travail habilement fait à la plume et représentant deux colonnes en cadre sur les bords duquel se trouvent inscrits les noms des députés du Parlement Provincial. On en a fait un livre entre autres choses les noms du lieutenant-gouverneur de la Province de Québec avec ceux des membres du cabinet actuel, accompagnés des figures de la Sagesse et de la Justice, aussi la date de l'ouverture de la première session du premier parlement, le chiffre de l'étendue en milles carrés et celui de la population de la Province de Québec en 1861. On peut se procurer des photographies de ce tableau chez C. J. Ardouin, No. 16 Hope Hill, Québec.

ACCIDENTS.—Jeudi dernier, un jeune homme d'origine anglaise, parti pour faire un tour de vélocipède sur la route de Beauport, fit malheureusement rencontre d'un cheval échappé qu'il ne put éviter à temps. Il fut frappé à la tête par une des pattes de l'animal. Des passants lurent le faire transporter chez lui. Le médecin appelé en toute hâte auprès du jeune homme considéra ses blessures comme mortelles.

Cinq hommes employés pour le moulin à scie de N. N. Tétu, à Trois Pistoles, se sont noyés la semaine dernière en descendant des billets dans la rivière qui porte ce nom.

LE SAUVAGE DES BARQUES MARGARET ET ZÉTUS. —Nous traduisons du Morning Chronicle de samedi :

Cariboo, 16 mai, 1869. "Récit du naufrage des barques Margaret et A-berdeen, et Zétus, de Leith, qui ont fait naufrage sur les rochers de Cariboo, dimanche matin, le 16 mai, par James Donald contre-maître du Margaret et le seul survivant des deux équipages :—Sa Grandeur, nous filions par une forte brise de N. E. à raison de 7 milles à l'heure. La mer était alors agitée, mais nous ne nous en apercevions pas fort, attendu que nous la dévancions. A 1. a. m. dimanche, la barque Zétus s'approcha de nous à portée de voix, et suivant la même direction. Comme elle était meilleure voilière elle nous dépassa ; mais à peine était-elle trois ou quatre fois sa longueur en avant de nous qu'elle s'échoua sur les rochers le temps était alors très obscur et il pleuvait. Une minute après, notre vaisseau échoua pareillement. La mer déferlait furieusement contre nous. Comme la Margaret a été la dernière à se briser, je fus témoin du désastre de la Zétus. Il n'y avait pas trois quarts d'heure qu'elle était sur les rochers, que son grand mat et le mat d'artimon tombèrent à l'eau ; la chute du mat d'avant et du beaupré arriva quelques minutes après—les vagues qui roulaient alors comme des

montagnes eurent bientôt démolí le vaisseau et tout l'équipage a péri. Environ 10 minutes après, le grand mat et le mat d'artimon de la Margaret furent renversés. Avant leur chute pendant que nous étions occupés à mettre à la mer le petit canot (jolly boat) une vague énorme s'abattit sur le pont, enfonçant l'arrière du vaisseau et une partie de la chambre, et mettant en pièces l'embarcation. Nous essayâmes ensuite de lancer la grande chaloupe long boat, mais la mer qui se brisait furieusement contre la Margaret, l'eut bientôt écrasée tandis que nous étions balayés par la même vague jusqu'au grand pont; ce fut alors que 7 ou 8 hommes de l'équipage eurent les jambes cassées, des côtes enfoncées, et reçurent d'autres contusions graves. Le froid était intense. Nous tentâmes alors de descendre la pinasse (pinace) mais la mer devait nous l'enlever aussi, et elle fut fracassée contre le mat d'avant. En même temps le grand mat et le mat d'artimon tombèrent sur le pont. L'arrière de notre vaisseau ne tarda pas d'être démolí et le mat d'avant oscillait de côté et d'autre.

Pendant que nous étions à construire un radou avec les pièces du pont à mesure qu'elles se détachaient sous l'effort des vagues, le mat d'avant s'affaissa. Nous nous cramponnions alors au beaupré; nous étions 15 hommes; mais le beaupré fut bientôt entraîné à la mer. Au moment où je revenais sur l'eau, je me sentis saisir les deux pieds par quelqu'un de l'équipage qui me lâcha dès qu'il fut remonté à la surface. En réparant moi-même au-dessus des flots, je saisis une planche d'environ trois pieds de longueur que j'abandonnai pour m'installer sur un soliveau du pont; je pus alors jeter un regard autour de moi, je vis avec chagrin tout l'équipage se tenant cramponné aux débris du vaisseau et la tête sous l'eau. Ceux qui n'avaient point de membres cassés, étaient transis par le froid. Personne, à l'exception du capitaine et de moi, ne fit d'effort pour lutter contre la mort. Le capitaine ne put rester longtemps sur la pièce de bois qui le supportait; n'étant retourné au bout de 10 minutes, je ne le vis plus. Je fus moi-même à plusieurs reprises emporté de dessus ma planche de salut par les vagues, mais j'eus toujours la chance de la rattraper. Je reçus de graves contusions sur les épaules. Une épave vint me heurter la tête, me faisant une blessure, d'où le sang s'échappait en abondance; je ne perdis pas cependant l'usage de mes sens. J'atteignis enfin les rochers, mais, ma pièce de bois ayant tourné sur elle-même, elle me tomba deux ou trois sur la poitrine menaçant de m'écraser; heureusement je réussis à me traîner hors de sa portée et j'essayai de me remettre sur pieds; mais je ne pus rester debout et m'affaissai, le visage inondé de sang. Je pris alors le parti de me traîner sur les mains et les pieds; j'allais m'évanouir quand deux hommes, M. Magloire Boucher et M. Joseph Lévesque accoururent et me portèrent dans leur maison, où je fus très bien traité. Après avoir dormi trois heures, je me réveillai beaucoup reposé. Je m'informai alors des autres naufragés. On me répondit que j'étais le seul qui était parvenu à terre. Après m'être habillé, je descendis au rivage pour voir si je ne découvrerais pas quelques-uns de mes compagnons, mais je ne vis personne. Les débris des deux vaisseaux avaient été laissés à sec et jonchaient les rochers. Ainsi dans l'espace de 2 1/2 h. les deux barques avaient été mises en pièces et 31 personnes avaient perdu la vie. Les deux vaisseaux étaient chargés de charbon.

Par le brick Lark, Bradbury, de Bordeaux—9 caisses de vin à P. Paterson. 12 boucarts, 1 demi do de vin à G. Lépine. 3 caisses, 3 do de fruits au Consul Général de France. 1 caisse à N. S. Hardy. 1 caisse d'ornements d'églises à l'abbé Sar. 2 caisses de livres à Garant et Trudel. 3 do à N. S. Hardy. 1 do à E. Vincent. 137 caisses, 10 boucarts de vin à W. Herring. 1 boucart, 30 caisses d'huile d'olive, 285 caisses de claret à Lane, Gibb et Cie. 41 caisses de claret, 1 do de liqueurs, 4 boucarts de brandy, 1 demi-poinçon de vin claret, bœuf au Club Sidaconca. 4 caisses de vin à J. Burstall et Cie. 500 caisses, 15 poinçons de vin, 26 ballots, 150 barils de vinaigre, 60 caisses de moutarde, 25 sacs, 25 caisses de liqueurs, 110 caisses de arduines, 5 do de pois, 6 do d'eau minérale à Lane, Gibb et Cie. 400 caisses, 4 tonnes de vin, 6 tonnes de liqueurs, 12 caisses de champagne, 2 do de brandy à ordre. 4 caisses, 4 do de chandelles, 7 boucarts de vin, 2 do de brandy, 2 caisses de vin à J. Langlais. 150 caisses, 25 boucarts de vin à Gibb, Laird et Cie. 1 caisse de vin au Supérieur du séminaire. 40 tonnes de riz, 75 caisses de arduines, 50 ballots, 100 do de noix, 5 caisses de fruits, 15 do de moutarde, 70 do de pois à Gibb, Laird et Cie.—Le reste de la cargaison pour Montréal.

29 Mai. Par la barque H. W. Singleton, Gue. t. de Providence—28 tonx de charbon à E. H. Duval. Par la barque Harmonie, Frigiesand, de Newport—607 tonx de charbon à Allans, Rae et Cie. 30 Mai. Par S. S. Gaspé, Davison, de Picton, etc.—1 caisse de marchandises, 3 ballots à W. & R. Brodie. 1 coffre à W. H. Jeffery. 6 boucarts à J. K. Boswell. 15 caisses de saumon à A. Fraser. 2 do, 1 caisse de fourrures, 1 paquet à H. Glass. 2 barils de poissons à W. Convey. 2 caisses de saumon à Lema-surier et Brouard. 1 ballot à J. Glass. 1 do à Archer, Ledue et Cie. 1 do à E. Allard. 1 do à W. McLimont. 1 caisse de saumons frais à W. Russell. 1 do à Jos. Lepage. 1 boîte au co. p. du Télégraphe de Montréal. 1 do M. Pampalon. 1 paquet A. Painchaud. 1 do à D. Morgan. 1 do à J. C. Nelson. 1 lot de barils vides à D. McCallum.—Le reste de la cargaison pour Montréal.

31 Mai. Par le brick Wanderer, 210 tonx fr. à Frothingham, 153 tonx charbon Robinson. Par la barque Conciliator, 129 tonx charbon, 255 coke à Coulthart et Macphie. Par la barque Barbadoes, 815 tonnes, 70 poinçons et 90 barils de mélasse à Gibb, Laird et Cie. Louisa Kohn, eaux de vie, et vins à Beling et Lamotte. Par la barque Rateliff, Londres, 526 tonx de charbon à ordre.

EXPORTATIONS.

28 Mai. Par le navire Haabet, Torgensen, pour Londres—14,500 mardiers de pin, 2 1/2 do de douves, par R. R. Dobbell et Cie. Par S. S. Moravian, Brown, pour Liverpool—3 ballots, 1 coffre par l'Express-Canadien.—Le reste de la cargaison de Montréal. Par la barque Nathaniel, Jacobsen, de Warren Point—28 tonx d'orme, 55 do de pin rouge, 1m do de douve, 1m W. O. W. do, par James Connolly. Par le navire Margaret Evans, Smiley, pour Greenock—100 tonx de chêne, 150 do d'orme, 510 pin blanc, 1200 mardiers de pin, 4m de douves, 6m W. O. W. do, 18 cordes de bois pour lattes, par R. R. Dobbell et Cie.

PORT DE QUÉBEC.

ARRIVAGES. 28 Mai. Navire Lotus, Westcott, Bristol, 13 avril, H. Fry, cap. gén. Reform Ellefsen, Falmouth, 21 avril, à ordre. Insulana, Ross, Tongberg, 18 avril, R. R. Dobbell & Cie. Mercier, Zernichow, Rochefort, 26 avril, H. Fry. Brick Lare, Bradbury, Bordeaux, 3 avril, Lane, Gibb et Cie, carg. géo. Annie Ellison, Bernard, Anvers, 5 avril, pour Montréal.

ANNONCES NOUVELLES.

Département des Douanes.—R. S. M. Bouchette. Grande Messe Solennelle de Rossini.—R. Morgan. Traversée du Grand Tronc.—A. Gaboury. Vapeur "Clyde," pour Tadoussac, do

BULLETIN COMMERCIAL.

Le montant des droits perçus à la Douane le 28 du courant dans le port de Québec est de \$2535.10 do do do 22 \$883.43

MARCHÉ DE NEW-YORK, 26 mai 1869.

Fleur—recettes, 13,000 barils. Ventes, 9,100 brls. Supérieure de l'état et de l'ouest, \$5.44 à 5.65 Commune et choisie extra de l'état, \$6.00 à 6.40. Commune et choisie extra de l'ouest, \$5.85 à 6.75. Fleur de seigle, \$4.25 à 6.80.

MARCHÉ DE LA FLEUR.

En Monnaie. Québec, 31 Mai 1869. Fleur Extra Sup. \$4 50 " Fancy 5 25 " Superfine no. 1 5 00 @ 5 10 " Superfine no. 2 4 80 " Fine 4 50 " Middling 4 25 " Pollards 3 25 @ 4 00 Fleur en poche 1 qual. par 100 lbs. 2 40 Farine entière 2 60 Pois de semence 2 20 Blé de semence 1 35 Orge 0 70

MARCHÉ DE QUÉBEC.

Erable 3 Pieds..... \$3 50 @ 3 75 " 2 1/2 " 3 25 @ 3 50 " 2 " 3 11 @ 3 25 Merisier 3 " 2 80 @ 3 00 Bouleau 3 " 2 80 @ 3 00 " 2 1/2 " 2 40 @ 2 50 Epine 3 " 2 20 @ 2 45 Ecorce de Pruches par 100..... 7 00 @ 5 00 Bois mélèze..... 2 00 @ 2 30 Foin par 100..... 14 00 @ 15 00 Pailles " 8 00 @ 9 00 Beurre par lbs..... 0 22 @ 0 25 Cufs " doz..... 0 12 @ 0 13 Avoine par 100 minots..... 0 50 @ 0 55 Patates..... 0 20 @ 0 22

IMPORTATIONS.

28 Mai. Par le navire Lotus, Westcott, de Bristol 2514 barres de fer à Dinning et Webster. 2 barils de carbonate de soude à Thos Cole. 1 panier, 2 boucarts à H. Fry. Par le navire Impérial, Scobbie, de Greenock—585 tonx tonx de charbon à Benson et Cie. 400 do de fer en saumons à A. et J. Hope et Cie. Par le brick Fertuna, Lejnie, de Rotterdam—30 poinçons, 100 caisses rouges, 200 caisses vertes de gin à Gibb, Laird et Cie. 30 poinçons, 100 caisses rouges, 200 caisses vertes de gin à M. G. Mountain. 20 caisses rouges, 200 caisses vertes de gin à ordre.—Le reste de la cargaison pour Montréal. Par la barque Urda, Bjerkas, de Philadelphia—205 tonx de charbon à H. Hagen.

31 Mai. Magnét, pour Liverpool, Sharples et Cie, anse Sil-lery. Aurora, Southampton; Young, anse Spencer. Insulana, Londres, Dobbell et Cie, do

PRETS A PARTIR. 28 Mai. Navire Haabet, Torgensen, Londres, R. R. Dobbell & Cie. Margaret Evans, Smiley, Greenock, R. R. Dobbell et Cie. Berlin, Williams, Aberystwith, D. D. Young et Cie. 29 Mai. City of Kingston, Dunn, Liverpool, J. Burstall et Cie. Tornado, Crawford, Greenock, R. R. Dobbell et Cie. Hope, Fraser, Glasgow, W. W. Scott. Barque Annie Laurie, Mitchell, Leith, R. R. Dobbell et Cie. Christian, Jacobsen, Londres, Hamilton et Frères. Nathaniel, Jacobsen, Warren Point, Jas J. Gormley. Goëlette G. Bernier, Rodrigue, anse Tilt, N. B. W. Stubbs. Marie Valentine, Mercier, Baie de Sandwich, Terre-neuve, Hunt, Brock et Cie. 31 Mai. North American, Liverpool.

RADEAUX ARRIVÉS A QUÉBEC.

28 Mai. Calvin et Brocks, chène, orme, etc, diverses anses Jas Patton, douves, anse de Burstall. Lee & Waters, douves, bôme de Bowen. D. C. Thompson et Cie, douves, anse Union et New Liverpool. J. Homes, patentes, quai du Grand Tronc. Calvin et Brocks, chène, diverses anses Parley & Pattee's, pin rouge et blanc, anse de Mill. E. Roche, douves, anse de Bridgewater. 29 Mai. J. R. Clout's, mardiers, quai de Clouts. Jas Skead's, pin rouge et pin blanc, Dock St. Laurent. Do Waney, pin blanc, do

ARRIVAGES AU HAYRE DU PALAIS.

29 Mai. Goëlette Amélie, C. Côté, Ile Verte, hareng frais. Marie-Louise, Geo Tremblay, Eboulements—bois et oufs. Charlevoix, M. Simard, Baie St. Paul—Bois. 4 bateaux avec bois et croutes. ARRIVAGES AU QUAI RENAUD. 29 Mai. Goëlette Marie-Réformiste, P. Lapointe, Malbaie—Patates, beurre, oufs. Marie-Virgile, D. Fortier, lest. N. D. Bonsecours, Elz Verret, Cacouna, lest. St. Patrice, Charette, Rivière du Loup—patates, beurre et oufs. ARRIVAGES AU QUAI LAROCHE. 29 Mai. Goëlette John Bull, Tailion—Patates et oufs.

DECES.

A St. Louis de Kamouraska, le 29 courant, à l'âge de 19 ans, Défilé Alphonsine Lavigne épouse de Alphonse Benoit, écuier, avocat. Le convoi funèbre partira de St. Louis de Kamouraska, aujourd'hui, pour se rendre à Québec où un service sera chanté à l'église de St. Roch, mercredi, le 2 juin prochain à 8 1/2 heures du matin. Le convoi partira de la résidence de son beau-frère, F. E. Roy, écuier, M. D., rue St. François, St. Roch. La sépulture aura lieu au cimetière St. Charles. Les parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation. Le 31 mai, après une maladie trois mois soufferte avec la résignation d'un vrai chrétien, André Hiaureux dit Lafrance à l'âge de 63 ans et 4 mois. Le convoi partira de sa demeure, rue St. Nicolas, No 16, Palais, à 7 1/2, mercredi prochain. A St. Saeur, Dame Magdeleine Gaudin, âgée de 76 ans et 4 mois, veuve de feu Jean Baptiste Dufrene, ancien boucher. Le convoi funèbre le sera la demeure de son fils, Joseph Dufrene, rue St. Valier, à 8 1/2 heures. Les parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

DEPARTEMENT DES DOUANES.

Ottawa, 28 Mai 1869. L'ESCOMPTE AUTORISÉ sur les ENVOIS AMÉRICAINS, jusqu'à nouvel ordre, sera de 30 pour cent. R. S. M. BOUCHETTE, Commissaire des Douanes. L'avis ci-dessus est le seul qui devra paraître dans les journaux autorisés à le publier. Québec, 31 Mai 1869. 699-c

GRANDE MESSE SOLENNELLE DE ROSSINI.

M. R. MORGAN, marchand de musique, à le plaisir d'informer ses nombreuses pratiques et le public qu'il vient de recevoir un assortiment de la célèbre Messe mentionnée plus haut, consistant en morceaux détachés. Gracias—Forséto pour Alto, Tenor et Basse..... \$0.60 Domine—Solo, Tenor..... 0.70 Quoniam—Duo, Soprano et Alto..... 1.00 Crucifixus—Air, Basse..... 0.80 Sicutus—Solo et Chœur..... 0.40 O Salutaris—Air, Alto..... 6.60 Agnus Dei—Solo et Chœur..... 1.00 Prélude Religieux, pour Offertoire..... 0.40 On peut se procurer aussi la messe complète, en s'adressant à R. MORGAN, Marchand de Pianos et de Musique, No. 44, Rue St. Jean. Québec, 31 Mai 1869

VAPEUR "CLYDE," POUR TADOUSSAC.

Le splendide vapeur CLYDE, Capt. M. Lecocq, partira du quai St. André, SAMEDI, le 5 JUNE, à SEPT heures A.M., pour Tadoussac, arrêtant à la Baie Saint-Paul, Eboulements, Murray Bay et Rivière du Loup. Au retour il laissera Tadoussac, dimanche au soir, la Rivière du Loup, LUNDI, à 7 heures A. M., et s'arrêtera aux ports intermédiaires nommés plus haut. Ce vapeur a été beaucoup amélioré l'hiver dernier par l'érection d'un salon spacieux avec des chaises et autres changements qui procureront tout le confort désirable aux touristes. A. GABOURY, Secrétaire. Compagnie des Remorqueurs du St. Laurent. Québec, 31 Mai 1869. 760

Traversée du Grand-Tronc.

Aujourd'hui et après ce jour, le steamer ST. GEORGE fera ses voyages jusqu'à avis contraire comme suit: LAISSERA QUÉBEC. LAISSERA LA POINTE-LÉVIS. 5.30 A. M. 6.30 A. M. 7.30 A. M.—Train mixte pour Richmond et les stations intermédiaires. 8.15 A. M.—Train de la malle pour Montréal et de l'Ouest. 9.00 A. M.—Train de la malle pour la Rivière du Loup. 10.00 A. M. 11.30 A. M. 12.30 P. M.—Train mixte pour la Rivière du Loup. 2.00 P. M. 4.30. 3.30 P. M. 5.30 P. M. 6.00 P. M. 6.30 P. M. 7.30 P. M.—Train de la malle pour Montréal et l'Ouest. 8.00 P. M. 9.00.—Train de la malle de la Rivière du Loup

A. GABOURY, Secrétaire. Compagnie des Remorqueurs du Saint Laurent. Québec, 31 Mai 1869. 759

COMPAGNIE DU CHEMIN À LISSÉS DE QUÉBEC ET GOSFORD.

Une compagnie a ouvert un bureau dans les Salles Commerciales, rue St. Pierre. C. L. J. FITZGERALD, Secrétaire. Québec, 28 Mai 1869. 758

Ligne de la Malle Royale RIMOUSKI

Arrêtant à la Baie St. Paul, aux Eboulements, à la Malbaie à la Rivière-Ouelle et à la Rivière-du-Loup. LE puissant et splendide vapeur "ADVANCE," G. V. Stour, R. N. Maître laissera le Quai St. André. MARDI MATIN LE 1er JUNE, à 7 HEURES A. M., pour les endroits sus-mentionnés. A son voyage de retour, il laissera Rimouski, MERCREDI après-midi, la Rivière-du-Loup, JEUUDI matin à 6 heures, et arrêtera aux ports intermédiaires. A. GABOURY, Secrétaire. Compagnie des Remorqueurs du St. Laurent. Québec, 26 Mai 1869. 756

Société de Construction Permanente de Québec.

La 13ème Assemblée Générale Annuelle des membres de cette Société se tiendra à son bureau, le 5ème LUNDI, le 31 MAI courant, à 7 HEURES P. M., dans le but d'élire des Directeurs pour l'année courante; à cette assemblée il sera soumis un rapport complet de l'état des affaires de la société. Par ordre, LOUIS LESSARD, Sec. Trés. Québec, 26 Mai 1869.—2f.

Acte sur l'insolvabilité de 1864.

Dans l'affaire de FRANÇOIS XAVIER LEPAGE Insolvable. L'AVIS est par le présent donné que l'insolvable a déposé à mon bureau un acte de composition et de décharge comportant à être exécuté par une majorité des créanciers du dit insolvable représentant trois-quarts de ses dettes, sujettes à être calculées pour s'assurer de telle proportion; et si l'on ne me fait pas opposition au dit acte dans six jours juridiques à compter de la dernière insertion de cet avisement, j'agirai au sujet du dit acte suivant ses dispositions. WILLIAM WALKER, Syndic officiel. Québec, 21 Mai 1869.—6f.

LA COMPAGNIE DU RICHELIEU

Ligne journalière de Vapeurs. ENTRE Québec et Montréal. A PARTIR du premier MAI, les vapeurs MONTREAL et QUÉBEC, laisseront le quai Napoléon comme suit: LE VAPEUR MONTREAL, CAPT. ROBERT NELSON. Partira tous les Lundis, Mercredis et Vendredis, à QUATRE HEURES P. M. LE VAPEUR QUÉBEC, CAPT. J. B. LABELLE. Partira tous les Mardis, Jendis et Samedis, à QUATRE HEURES P. M. —PRIX DES PASSAGES— CHAMBRE (souper et lit de Cabine inclus).....\$3.00 ENTRÉPONT.....2.00 Les BILLETS de passage seront vendus au Bureau sur le Quai. On ne peut retenir des Chambres qu'en payant les passages au Bureau. La Compagnie ne sera pas responsable des espérances monnayées ou autres valeurs à moins d'un connaissement signé à cet effet, exprimant leur valeur. J. E. DESCHAMPS, Agent. Bureau de la Compagnie du Richelieu, Quai Napoléon. Québec, 1er Mai 1869. 744

VENTE A BON MARCHÉ

DE NOUVELLES MARCHANDISES SÈCHES DE FANTAISIE CHEZ O'Doherty & Cie, COMMENCANT MERCREDI, LE 19 DU COURANT, Et continuée jusqu'à la fin du mois.

LES soussignés désirent commencer la vente du printemps la plus importante et L à bon marché de MARCHANDISES SÈCHES de fantaisie qui ait jamais été offerte à Québec.

Ils ont résolu (plutôt que de garder longtemps leurs marchandises de fantaisie) de se défaire immédiatement par une vente à bon marché pour vider leur magasin, de tout leur assortiment d'articles de fantaisie y compris, SOIRIES NOIRES et de COULEURS, MOIRES ANTIQUES, Etc.

Les soussignés sont maintenant occupés à marquer les effets qui sont entièrement nouveaux et incomparables sous le rapport des patrons et de la qualité à des prix de manière à amener une vente complète et immédiate.

Le retard des arrivages des importations du printemps et le peu de durée comparative de la saison, ont porté les soussignés à offrir divers lots considérables de marchandises sèches de TOILES et de COTON dans le cours de cette vente à des prix réduits.

L'espace limité d'une annonce empêche d'énumérer les articles inclus dans cette vente, les suivants suffiront pour donner une idée des effets savoir:

Soies noires et de couleur, Moires antiques, Soies du Japon et popelines, Etoffes pour hardes, Gilets de soie, Soiries assorties, Costumes, Robes pour dames, Chapeaux garnis et non garnis, Fleurs, plumes, rubans, Châles de dentelle, sterling, etc., etc.

Comme la vente continuera seulement jusqu'à la fin du mois, ceux qui auraient besoin des articles ci-dessus mentionnés, trouveront cette occasion très favorable.

On a besoin immédiatement de deux commis compétents.

O'DOHERTY & CIE.,

QUÉBEC, 19 MAI 1869. RUE DE LA FABRIQUE. 749

ANT. PAQUET,

Maïson de Pension et Magasin d'Épicerie, QUAI LAROCHE, Rue St. Paul, Basse-Ville, Québec.

Le meilleur du Monde. NOUVEAU VOLUME

1er JANVIER 1869. THE SCIENTIFIC AMERICAN Pour \$60.

Le meilleur, le plus à bon marché et le plus populaire journal du monde, consacré aux Inventions, à la Mécanique, aux Manufactures, aux Arts, aux Sciences et à l'industrie en général et contient une masse considérable de matières de lecture très intéressantes et très précieuses pour toutes les classes.

Parmi les nombreux et importants sujets discutés sont la Vapeur et le Génie mécanique dans toutes ses branches, la Chimie avec tous ses divers procédés et découvertes, l'Agriculture et tous les instruments de Ferme et de Ménage perfectionnés, l'Architecture et la Construction, les Travaux de mines et de métaux, les Armes à feu, les Manufactures, les machines Hydrauliques, les perfectionnements de chemin de fer, la Photographie et les Beaux Arts, les Inventions nouvelles, les Jeux et Exercices Scientifiques, les Lectures populaires sur des sujets scientifiques, articles d'écrivains de talent, Recettes, pratiques d'atelier et de ménage et plusieurs autres choses instructives et utiles pour toutes les classes de lecteurs.

Chaque numéro contient de cinq à dix gravures originales de nouvelles machines et de procédés nouveaux, aussi une liste officielle des brevets, et des illustrations et articles éditoriaux des principales inventions. Les numéros du "SCIENTIFIC AMERICAN" pour une année forme deux beaux volumes de 415 pages chacun, remplis de lectures de choix et illustrées par des centaines de SPLENDIDES GRAVURES.

Le nouveau volume commence le 1er JANVIER c'est donc l'heure d'envoyer des souscriptions pour commencer le volume.

CONDITIONS.—Le Scientific American est hebdomadaire, sous la forme de 16 grandes pages in-4 pour \$3 par année; \$1.50 pour 6 mois; réunions de 10 abonnés et au-dessus \$2.50 chacun par année.

EXEMPLAIRES D'ÉCHANTILLONS ENVOYÉS GRATUITEMENT. MUNN & CIE, Éditeurs, 37, Park Row, New-York. Québec, 12 Mai 1869. 747

WILLIAM LAROCHE,

No. 62, Rue ci Faubourg St. Jean Québec 17 Juin 1868.—1an. 559

A Louer.

UNE magnifique terre à Portneuf sur le fleuve, et à proximité de l'église. S'adresser à FELIX GAULIN, ou à ce bureau. Québec, 5 Mai 1869. 744

DEMEAGEMENT.

R. Morgan, Marchand de Musique, INFORME le public qu'il a transporté son établissement dans le Magasin ci-devant occupé par M. Lamontagne, Horloger, Rue St. Jean. Québec, 17 Mai 1869. 750

Agents Demandés—\$10 par Jour.

DEUX MAPPES-MONDES de \$10 pour \$1. Mappes-Mondes A double révolution Patentées de LLOYD. Deux continents, l'Amérique et l'Europe et l'Amérique avec une partie des Etats-Unis sur une immense échelle. Coloriées en 4000 contés.

CES grandes mappes qui viennent d'être terminées de 64 sur 62 pouces indiquent toutes les places importantes, tous les chemins de fer jusqu'à cette date et les derniers changements dans les divers pays d'Europe. Ces mappes devraient se trouver dans toutes les écoles et familles du pays. Elles occupent l'espace d'une seule mappemonde, et au moyen d'un rouleau chaque côté peut être déroulé et chaque point mis à la portée de l'œil. Droits de copie et fort escompte donnés à de bons agents. Demandez des circulaires, conditions et envoyez de l'argent pour avoir d'abord des échantillons. Ces échantillons seront repris s'ils ne sont pas vendus. Aussi tout prêt un livre illustré de gravures sur acier, coûtant \$25,000, intitulé "De Soto, the discoverer of the Mississippi River." J. T. LLOYD, 23 Cortlandt Street, N. Y. Québec, 14 Mai 1869.—1m. 748

Agents Demandés—\$10 par Jour.

DEUX MAPPES-MONDES de \$10 pour \$1. Mappes-Mondes A double révolution Patentées de LLOYD. Deux continents, l'Amérique et l'Europe et l'Amérique avec une partie des Etats-Unis sur une immense échelle. Coloriées en 4000 contés.

CES grandes mappes qui viennent d'être terminées de 64 sur 62 pouces indiquent toutes les places importantes, tous les chemins de fer jusqu'à cette date et les derniers changements dans les divers pays d'Europe. Ces mappes devraient se trouver dans toutes les écoles et familles du pays. Elles occupent l'espace d'une seule mappemonde, et au moyen d'un rouleau chaque côté peut être déroulé et chaque point mis à la portée de l'œil. Droits de copie et fort escompte donnés à de bons agents. Demandez des circulaires, conditions et envoyez de l'argent pour avoir d'abord des échantillons. Ces échantillons seront repris s'ils ne sont pas vendus. Aussi tout prêt un livre illustré de gravures sur acier, coûtant \$25,000, intitulé "De Soto, the discoverer of the Mississippi River." J. T. LLOYD, 23 Cortlandt Street, N. Y. Québec, 14 Mai 1869.—1m. 748

DEMEAGEMENT.

R. Morgan, Marchand de Musique, INFORME le public qu'il a transporté son établissement dans le Magasin ci-devant occupé par M. Lamontagne, Horloger, Rue St. Jean. Québec, 17 Mai 1869. 750

A Louer.

UNE magnifique terre à Portneuf sur le fleuve, et à proximité de l'église. S'adresser à FELIX GAULIN, ou à ce bureau. Québec, 5 Mai 1869. 744

BUREAU DE POSTE. HEURES DES MALLES.

Québec, Mai 1869.

Table of mail schedules with columns for 'ARRIVER', 'M A L L E S', and 'Fermeture'. It lists various routes including Ontario, Quebec, and Maritime provinces with their respective arrival and departure times.

IMPRESSIONS ! IMPRESSIONS !!

On exécute à l'imprimerie

" COURRIER DU CANADA "

des impressions de toutes sortes telles que

BLANC DE COUR

POUR AVOCATS, GREFFIERS, NOTAIRES.

FACTUMS, ROLES D'EVALUATION, LISTES ALPHABETIQUES.

Blancs de Comptes,

CIRCULAIRES, LETTRES FUNERAIRES, CARTES D'AFFAIRES.

CARTES

DE VISITES, D'ADRESSES, DE COMMERCE, ETC., ETC.

PROGRAMMES,

AFFICHES.

LIVRES,

BROCHURES.

La variété et le grand nombre de caractères typographiques de luxe que possède l'établissement nous permettent d'exécuter les impressions qui nous seront confiées, de manière à satisfaire les goûts les plus difficiles, de même que nos presses mues par la vapeur nous mettent en état de livrer les ouvrages sous le plus court délai.

ASSURANCE ETNA D'IRLANDE, ECOSSE ET D'ANGLETERRE. CONTRE LE FEU ET MARITIME. CAPITAL \$5,000,000. REVENU ANNUEL PRES \$100,000. Plus de 500 Actionnaires. BONS TOUS LES TROIS ANS. PRIMES MODERES.

Pertes réglées promptement sans réformer au principal Bureau en Europe Ad. G. TOURANGEAU, AGENT. 18 Rue St. Pierre, près de la Banque de Québec et 22 Rue Sault-aux-Matlots. Québec, 19 Juin 1868.—Jan. 1p.-s.

CELEBRES SAVONS DE MORSTATT

EN VENTE A LA LIBRAIRIE DU COURRIER DU CANADA. LES SAVONS nouveaux suivants, venant de la célèbre manufacture de MORSTATT. SAVON de fleur de riz d'un parfum exquis. SAVON de soufre recommandé par les médecins les plus éminents. SAVON camphré, pour les gercures des mains. SAVON de mie. SAVON de glycérine, reconnu pour des effets hygiéniques sur la peau. SAVON brun dit Windsor Castle. SAVON économique, pour faire disparaître les tâches et rugosités de la peau. SAVON d'alumine, l'agent le plus énergique et en même temps le moins dangereux pour laver la peau. SAVON de Pierre-ponce que les dames devraient toujours avoir sur leurs tables de toilette. SAVON d'Amandes. SAVON Alliance. SAVON Lis de la Vallée. SAVON Pétroline. SAVON Spermaceti. SAVON de Gomme de Genevièvre, recommandé par la Faculté dans les cas de la maladie de la peau. SAVON de Gruau, pour blanchir assouplir et embellir la peau.

POUDRE pour la toilette des dames POUDRE de violette pour les enfants. L. BRUSSEAU, 7, Rue Buade, Haute-Ville. Québec, 24 Avril 1868.

Parfums pour mouchoir

DE LA CÉLÈBRE MANUFACTURE DE LUBIN. On vient de recevoir à l'établissement de L. BRUSSEAU, Rue Buade, en face du Presbytère de la Haute-Ville l'assortiment suivant de parfums pour mouchoir et venant de la célèbre manufacture de LUBIN. Cet assortiment est un des plus complets que l'on trouvera à Québec et se compose des essences les plus rares et les plus délicieuses. Il y en a pour tous les goûts. Voici les noms de ces parfums :

- JOCKEY CLUB PATCHAULY WEST END BT. DE CAROLINE MUSK GERANIUM ROSE SPRING FLOWERS KISS ME QUICK SWEET BIRAR JASMIN VIOLETTE HELIOTROPE VERBENA POND LILLY GERANIUM MAGNALLIA NEW MOWN HAY ORIENTAL DROPS SWEET CLOVER FRANGÉPAIN MILLE FLEURS NIGHT BLOOMING CERENS BRIDAL BOUQUET WOOD VIOLET UPPER TEN

A vendre en gros et en détail. Québec, 28 Août 1868. 601

BIOGRAPHIE DE FEU MGR. P. F. TURGEON, ARCHEVÊQUE DE QUÉBEC, En vente à la Librairie de L. BRUSSEAU.

SOUVENIR CONSACRÉ à la mémoire vénérée de MGR. P. F. TURGEON, archevêque de Québec et Premier Visiteur de l'Université-Laval. Cette biographie est accompagnée d'une photographie de l'illustre défunt et de son oraison funèbre. Prix : 0.5. 17 Octobre 1867. 360

COURS DE LITTÉRATURE DE BELLES-LETTRES à l'usage des maisons d'éducation, par M. D'Angély. A vendre chez L. BRUSSEAU, 7, rue Buade, Haute-Ville

RELATIONS INÉDITES de la Nouvelle-France (1673-1679) pour faire suite aux anciennes Relations (1615-1672), avec deux cartes géographiques. 2 vols. in 12. Brochés \$0.60 reliés \$0.90. A vendre chez L. BRUSSEAU, Libraire, 7 Rue Buade Haute-Ville.

ESSENCE DE SALSEPAREILLE Concentrée et préparée à la Vapeur. L'ESSENCE DE SALSEPAREILLE est une plante qui croît dans la Pérou, au Portugal, au Brésil, au Mexique et dans la Virginie. Les peuples de l'Amérique ont les premiers découverts ses propriétés, qui sont attestées dans les ouvrages des plus célèbres médecins, et par tous les naturalistes et les voyageurs. Ce sont les Espagnols qui en ont introduit l'usage en Europe.

AVANTAGES DE CETTE PRÉPARATION. Les préparations de Salsepareille ne sont efficaces qu'autant qu'elles sont surchargées des principes de cette racine. Mais le temps est venu où les sages pour faire les tisanes ordinaires, l'impossibilité de les conserver, leur goût désagréable et les débâtements d'estomac qu'elles causent, par les doses répétées qu'il faut en boire, font généralement adopter l'ESSENCE DE SALSEPAREILLE pour se traiter à la maison ou en voyageant, et sans interrompre ses occupations ou ses habitudes. On a donc rendu un service signalé à l'art de guérir, en concentrant, sous le plus petit volume possible, le seul principe actif de ce précieux végétal, pour en composer une ESSENCE avec laquelle on a de suite un tisane toute faite. C'est le SEUL MODE DE TRAITEMENT RÉGULARISÉ, et ne soit pas confondu avec les remèdes secrets exploités par le charlatanisme, avec ces robs et mixtures dont la mélasse, le mercure et l'huile font la base, et qui sont dangereux ou horriblement dégoûtants.

LES PROPRIÉTÉS. L'ESSENCE DE SALSEPAREILLE CONCENTRÉE est le dépuratif par excellence. Elle est généralement préconisée pour les affections cutanées, les affections sulfureuses, et à toute espèce de lésions ou frictions; son grand succès et son immense réputation proviennent surtout de sa composition purement végétale et du soin et de la loyauté avec laquelle elle est préparée. Elle guérit radicalement les dartres anciennes, les rhumatismes et la goutte, les affections rachitiques, scorbutiques et scrofuleuses; en un mot toutes les maladies entretenues par un virus quelconque, toute acrimonie du sang annoncée par des démangeaisons, des chaux, cuissons ou picotements, rougeurs à la peau, éruptions sur le corps, clous ou furoncles, pustules ou boutons au visage, sur la langue, dans la bouche, dans la gorge; aphtes, haleine chaude et forte, rougeur des yeux; teinte livide, plombé ou couperosé; irritabilité excessive, humeur noire, mélancolie. C'est également comme puissant dépuratif que cette ESSENCE est employée contre les catarrhes de la vessie, hémorrhoides, laite répandus et toutes les irritations et maladies qui font le désespoir des femmes vers l'âge critique. Son usage habituel entretient la fraîcheur du teint et dispense des vésicatoires, des rétons et des cautères. On peut affirmer que la médecine possède peu de médicaments qui aient autant de vertu et de célérité. Sa puissance égale celle de l'iode dans les scrofules.

MANIÈRE D'EN FAIRE USAGE. Elle est simple et commode, et n'exige aucune préparation. On prend matin et soir à une heure au moins du repas, une cuillerée à soupe d'ESSENCE (et deux au moins si la maladie est active ou ancienne) dans un demi verre d'eau froide ou tiède d'orge ou de lait. On donne aux enfants des doses proportionnées à leur âge. Cette ESSENCE n'a pas une saveur désagréable; on peut la sucrer. Elle n'est pas échauffante. Loin de fatiguer l'estomac, elle excite l'appétit, facilite les digestions. Rien ne déshabitude ceux qu'une demi-cuillerée à soupe d'ESSENCE dans un verre d'eau fraîche et surtout de Soda-water ou d'eau de seltz. Le régime à suivre pendant le traitement, qui ne doit pas être interrompu dès qu'il est commencé, consiste essentiellement dans la sobriété. On préférera les viandes blanches, les farines, le laitage, les fruits et légumes (cuits surtout). On évitera les épices et salaisons, le vin pur, le café à l'eau. Elle est également efficace en toutes saisons. On peut ajouter à la promptitude du traitement, en prenant tous les huit ou dix jours de l'eau de Seltz, un tout autre purgatif, si toutefois il n'existe pas d'irritations nerveuses; car alors il faut des calmants intérieurs et de grands bains. Si l'irritation est locale, bains locaux, lotions ou injections (d'eau de guimauve). Recourir aux sangsues et cataplasmes émollients, dans tous les cas d'inflammations ou de douleurs locales violentes, tout en continuant l'usage de l'ESSENCE.

PREMIER ET AVIS IMPORTANT. L'exploitation immense que la PHARMACIE COCHRAN fait de son ESSENCE DE SALSEPAREILLE en France et à l'étranger, lui permet de la livrer à prix de cinq francs le flacon. Six flacons pris à la fois (quantité convenable pour une maladie simple et récente) vingt-sept francs au lieu de trente (emballage un franc). Paiement en mandats sur la poste (affranchir). On reprend le flacon vide pour 20 cent. à Paris seulement. Tout dépositaire qui rachèterait les flacons vides ferait soupçonner de la mauvaise foi. Chaque flacon porte sur le bouchon le cachet ci-dessous. Il existe des contrefaçons et imitations grossières de l'ESSENCE DE SALSEPAREILLE de la pharmacie Cochran, dont la réputation a tant excité la cupidité. Agent-Général pour le Canada: M. LÉGER BRUSSEAU, 7, Rue Buade, Québec. Les prix en gros sont les mêmes qu'à Paris. Québec, 14 Juillet 1865.

LE VERTS RONGEUR des ASSOCIÉS MODERNES, ou le paganisme, dans l'éducation, par l'Abbé J. GAUME, vicar-général de Nevers, docteur en théologie de l'Université de Prague, membre de l'Académie de la religion catholique de Rome et de l'Académie des inscriptions et belles lettres de Besançon. Bibliothèque en 1851. Ouvrage en 1 volume, relié. A vendre chez L. BRUSSEAU, Libraire, No. 7, Rue Buade, Haute-Ville. Avis public—A. S. Tessier, N. P.

CONDITIONS DU COURRIER DU CANADA Prix de l'abonnement: (Invariablement d'avance.) CANADA:—Un an \$4.00 Six mois 2.00 Trois mois 1.25 ETATS-UNIS D'AMÉRIQUE:—Un an \$6.00 Six mois 3.00 NOUVEAU-BRUNSWICK, ANGLETERRE, FRANCE:—Un an 50 francs Six mois 25 francs Trois mois 15 francs Tarif des Annonces. Les annonces sont insérées aux conditions suivantes, savoir: Six lignes et au-dessous \$00 0 Pour chaque insertion subséquente, 00 12½ Pour les annonces d'une plus grande étendue elles sont insérées à raison de 8c½ par ligne pour la première insertion, et de 2c pour les insertions subséquentes. Réclamations:—20 cents la ligne. Tout ce qui a rapport à la rédaction doit être adressé à M. E. RENAULT. Toutes lettres d'argent, demandes d'abonnements et réclamations, doivent être adressées à L. BRUSSEAU propriétaire, No. 7, Rue Buade, vis-à-vis le Presbytère. (franco) IMPRIMÉ ET PUBLIÉ PAR L. BRUSSEAU, Propriétaire, 7, Rue Buade, vis-à-vis le Presbytère. QUÉBEC



CHAPEAUX POUR DAMES ET POUR MESSIEURS. MANUFACTURÉS PAR G. J. DUFF, No. 20, rue Ste.-Angèle, Haute-Ville.

CHAPEAUX de toutes espèces pour DAMES et MESSIEURS seront nettoyés, teints et refaits à la dernière mode. Aussi chapeaux de soie, de castor, blancs, marrons, de feutre, de paille, leghorn, hair-brail, Panama pour messieurs seront nettoyés et refaits sous le plus court avis. G. J. DUFF, 26 Rue Ste. Angèle, Haute-Ville Québec, 14 Août 1868.—Jan. 584

VIN DE MESSE ! VIN DE MSSE !!

LES CURÉS de ce diocèse sont respectueusement invités à venir voir l'assortiment de VINS DE MESSIE à notre établissement avant d'aller acheter ailleurs. Ces vins par leur pureté peuvent certainement soutenir la comparaison avec ceux offerts en vente en cette ville. Comme ces vins sont directement importés, nous pouvons les vendre à meilleur marché que les autres marchands de vins de Québec et nous défions compétition. Ces vins sont connus, approuvés et recommandés par Sa Grandeur Monseigneur l'Archevêque de Québec. L. BRUSSEAU, 577 Québec, 7 Août 1868.

Cierges ! Cierges !!

On trouvera toujours à la librairie du soussigné des CIERGES pour service funéraire et autres. Ces cierges sont faits de cire d'abeilles garantie pure et exempte de toutes matières étrangères qui pourraient la falsifier. L. BRUSSEAU, Québec, 7 Août 1868. 578



HILAIRE BELAND, qui réside vis-à-vis du Presbytère de la POINTE-AUX-TREMBLES, informe le public qu'il tient constamment à la disposition des voyageurs et autres qui débarquent du vapeur traversier, un wagon et une charette avec un bon cheval, pour les transporter, eux et leurs fets dans aucune partie du comté de Portneuf. Conditions très libérales. Pointe-aux-Trembles, 31 juillet 1868. Québec, 14 Août 1868. 586

P. I. E. I. X.

A VENDRE à la librairie du Courrier du Canada la nouvelle brochure suivante: ELOGE DE P. I. X. Prononcé à l'Université-Laval le 29 juin 1868, sur de l'inauguration d'un portrait de Sa Sainteté M. L'abbé M. EDOUARD METHOT, A. M. ector de l'Université. Prix : 30 SOUS. Québec, 10 Juillet 1868. 560

Avis au Commerce.

NOUS engageons vivement les personnes ayant des relations avec MARSEILLE à s'abonner la REVUE COMMERCIALE ET MARITIME qui est publiée dans cette ville depuis SIX ANS en araisant tous les SAMEDIS. Par la quantité et l'exactitude de ses renseignements ce journal justifie pleinement la faveur dont jouit auprès du commerce. L'abonnement est de 18 francs par an pour le Canada. Envoi de spécimen sur demande affranchie. L. BRUSSEAU se chargera de prendre ses abonnements pour ce journal. Québec, 28 Décembre 1866.

WHITLOCK'S HORTICULTURAL RECORDER.

(Journal Horticole.) \$1.50 par année, payables d'avance. 20 CENTIMS chaque copie séparée. A ceux qui désirent payer en fin de l'année \$2, s'ils le demandent le 1er JANVIER 1869. ADRESSEZ, The Whitlock Exposition and Exchange, Co., 245 Broadway, N. Y. ANDREW S. FULLER, Editeur

LE JOURNAL le plus à bon marché qui ait été encore publié sur cette matière et le seul qui donne une liste du prix des arbres. Tiges et plantes dans " Toutes les pépinières réunies en une seule. " Il contient aussi une liste des meilleurs instruments de ferme, de jardin et de ménage, et ses pages sont remplies d'articles des meilleurs écrivains en horticulture et en agriculture. Comme encouragement spécial nous offrons d'envoyer une tige de variétés de fruits suivants à tous ceux qui envoient leur adresse avec \$1.50. Framboises de Clarke. Framboises sans épines de Davison. Framboises d'Ellisdale. Gadelles noires Mammoth du Missour. Gadelles noires Two Kittatiny. Ou, à quiconque enverra 25 centims de plus, franc de port, nous expédierons UNE LIVRE DE PATATES HATIVES. Ces plantes seront soigneusement empaquetées et transmises par la maille française de port, en automne ou au printemps si cela est praticable. Québec, 28 Octobre 1868. 643

—4 Sacs des chars de poste ouverts jusqu'à 6.30 P. M. —2 Do do do 8.30 A. M. —2 Sacs supplémentaires do 8.00 A. M.

Les lettres enregistrées doivent être mises à la poste 15 minutes avant la fermeture de chaque maille. Les boîtes lettres des rues sont visitées à 7.45 A. M. et à 5.30 P. M. JOHN SEWELL, Maître de Poste. Québec, 10 Mai 1869 705-c

COURS DE TENUE DES LIVRES, en partie double et en partie simple, divisé en trois parties, comprenant: 10. Les principes raisonnés de la Tenue des Livres en partie double et en partie simple; 20. La pratique de la Tenue des Livres ou la comptabilité figurée d'une maison de commerce; 30. La correspondance commerciale suivie d'exercices pratiques et d'un vocabulaire explicatif des termes usuels de commerce. Par un professeur de comptabilité. A vendre chez L. BRUSSEAU, Libraire, 7, Rue Buade, Haute-Ville.

PENSEES SUR LA PASSION, pour tous les jours de l'année, en 3 volumes par le R. P. CALISTAN-MARIN de BERGAMA, traduites de l'italien par le R. P. Benoît. A vendre chez L. BRUSSEAU, 7, rue Buade, Haute-Ville.